

Bordereau attestant l'exactitude des informations - NANTERRE - 9201 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 12/08/2024 - 41610 - 2024 B 04688 - 429 498 488 - EPARGNE ETHIQUE
ACTIONS



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPARGNE ETHIQUE ACTIONS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juillet 2024

KPMG S.A.

Nicolas Duval-Arnould
Associé

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 778 830,89	23 988 799,79
Actions et valeurs assimilées	29 741 132,05	23 909 150,41
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 741 132,05	23 909 150,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	37 698,84	79 649,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	37 698,84	79 649,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	48 308,23	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 308,23	0,00
COMPTES FINANCIERS	3 807,36	21 237,49
Liquidités	3 807,36	21 237,49
TOTAL DE L'ACTIF	29 830 946,48	24 010 037,28

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	28 356 193,32	25 157 108,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	4,48	34,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	996 693,71	-1 426 047,00
Résultat de l'exercice (a,b)	344 846,73	249 213,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	29 697 738,24	23 980 309,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	133 208,24	29 727,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	133 208,24	29 727,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	29 830 946,48	24 010 037,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	192,83	0,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	710 615,62	644 573,80
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	710 808,45	644 574,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 530,70	1 322,13
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 530,70	1 322,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	709 277,75	643 252,12
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	389 083,43	347 110,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	320 194,32	296 141,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	24 652,41	-46 927,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	344 846,73	249 213,63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,50 % TTC sur la part C et D

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	23 980 309,75	27 243 892,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 075 901,64	5 514 280,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 577 039,07	-10 909 900,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 318 769,14	949 331,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 172 199,60	-2 487 987,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-86 959,51	-66 080,78
Différences de change	0,14	0,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 839 296,85	3 441 084,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>6 557 021,94</i>	<i>3 717 725,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 717 725,09</i>	<i>-276 640,88</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-535,42	-452,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	320 194,32	296 141,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	29 697 738,24	23 980 309,75

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 807,36	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 807,36	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	22,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	48 308,23
TOTAL DES CRÉANCES		48 308,23
DETTES		
	Achats à règlement différé	99 505,27
	Frais de gestion fixe	33 702,97
TOTAL DES DETTES		133 208,24
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-84 900,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Actions souscrites durant l'exercice	112 921,938	11 059 906,34
Actions rachetées durant l'exercice	-97 256,860	-9 498 606,66
Solde net des souscriptions/rachats	15 665,078	1 561 299,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	264 660,406	
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Actions souscrites durant l'exercice	466,090	15 995,30
Actions rachetées durant l'exercice	-2 381,876	-78 432,41
Solde net des souscriptions/rachats	-1 915,786	-62 437,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 857,068	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	388 230,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	853,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			37 698,84
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	37 698,84
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			37 698,84

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4,48	34,80
Résultat	344 846,73	249 213,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	344 851,21	249 248,43

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	344 019,89	247 918,65
Total	344 019,89	247 918,65

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	817,11	1 320,50
Report à nouveau de l'exercice	14,21	9,28
Capitalisation	0,00	0,00
Total	831,32	1 329,78
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 857,068	3 772,854
Distribution unitaire	0,44	0,35
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	128,06	346,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	996 693,71	-1 426 047,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	996 693,71	-1 426 047,00

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	994 315,49	-1 418 662,69
Total	994 315,49	-1 418 662,69

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	2 377,05	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1,17	0,00
Capitalisation	0,00	-7 384,31
Total	2 378,22	-7 384,31
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 857,068	3 772,854
Distribution unitaire	1,28	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	21 580 945,22	31 264 339,55	27 243 892,58	23 980 309,75	29 697 738,24
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C en EUR					
Actif net	21 515 302,56	31 175 372,35	27 142 278,23	23 856 299,74	29 627 244,56
Nombre de titres	358 614,402	357 246,013	312 358,131	248 995,328	264 660,406
Valeur liquidative unitaire	59,99	87,26	86,89	95,81	111,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,58	0,86	15,88	-5,69	3,75
Capitalisation unitaire sur résultat	0,59	0,37	0,35	0,99	1,29
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D en EUR					
Actif net	65 642,66	88 967,20	101 614,35	124 010,01	70 493,68
Nombre de titres	3 136,790	2 947,400	3 394,256	3 772,854	1 857,068
Valeur liquidative unitaire	20,92	30,18	29,93	32,86	37,95
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	0,30	5,48	-1,95	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,21	0,13	0,12	0,35	0,44
Crédit d'impôt unitaire	0,079	0,036	0,06	0,00	0,00 (*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	10 064	1 076 445,44	3,63
COVESTRO AG	EUR	3 512	177 988,16	0,60
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 687	699 239,55	2,35
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	12 917	515 582,06	1,73
E.ON AG NOM.	EUR	28 511	367 364,24	1,24
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	4 327	1 097 759,90	3,69
HUGO BOSS NOM.	EUR	1 230	67 182,60	0,23
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	8 872	279 601,08	0,94
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 398	328 809,60	1,11
SAP SE	EUR	7 774	1 402 896,04	4,72
SIEMENS AG-REG	EUR	7 521	1 330 916,16	4,48
SYMRISE AG	EUR	3 734	414 287,30	1,40
TOTAL ALLEMAGNE			7 758 072,13	26,12
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	934	63 278,50	0,21
TOTAL AUTRICHE			63 278,50	0,21
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 986	341 598,40	1,15
TOTAL BELGIQUE			341 598,40	1,15
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	3 517	641 676,65	2,16
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	79 851	881 555,04	2,97
IBERDROLA SA	EUR	71 915	826 662,93	2,78
TELEFONICA SA	EUR	29 303	119 819,97	0,41
TOTAL ESPAGNE			2 469 714,59	8,32
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	88 836	292 359,28	0,99
NORDEA BANK ABP	EUR	80 783	845 798,01	2,84
SAMPO PLC	EUR	9 188	363 063,82	1,22
TOTAL FINLANDE			1 501 221,11	5,05
FRANCE				
AXA	EUR	22 515	783 859,73	2,64
BNP PARIBAS	EUR	12 973	854 401,78	2,87
BUREAU VERITAS SA	EUR	11 993	339 162,04	1,14
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 687	353 763,90	1,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	646	1 528 436,00	5,15
IPSEN	EUR	2 499	275 639,70	0,93
KERING	EUR	949	347 666,15	1,17
L'OREAL	EUR	2 835	1 243 572,75	4,19
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 640	1 367 268,00	4,60
SAFRAN SA	EUR	6 020	1 264 501,00	4,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 520	1 157 268,00	3,90
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	7 684	610 724,32	2,06
TOTAL FRANCE			10 126 263,37	34,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	26 045	611 015,70	2,05
INTESA SANPAOLO	EUR	130 423	438 612,55	1,48
MONCLER SPA	EUR	3 803	263 091,54	0,89
UNICREDIT SPA	EUR	22 283	783 804,53	2,64
TOTAL ITALIE			2 096 524,32	7,06
LUXEMBOURG				
TENARIS SA ORD REG	EUR	53 717	983 826,86	3,31
TOTAL LUXEMBOURG			983 826,86	3,31
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	5 877	406 570,86	1,37
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 100	622 490,00	2,09
ASML HOLDING NV	EUR	1 577	1 406 999,40	4,74
ING GROEP NV	EUR	48 098	733 302,11	2,47
WOLTERS KLUWER	EUR	4 650	675 180,00	2,28
TOTAL PAYS-BAS			3 844 542,37	12,95
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	5 276	556 090,40	1,88
TOTAL SUISSE			556 090,40	1,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 741 132,05	100,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 741 132,05	100,15
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	36	37 698,84	0,12
TOTAL FRANCE			37 698,84	0,12
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			37 698,84	0,12
TOTAL Organismes de placement collectif			37 698,84	0,12
Créances			48 308,23	0,17
Dettes			-133 208,24	-0,45
Comptes financiers			3 807,36	0,01
Actif net			29 697 738,24	100,00

Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	EUR	1 857,068	37,95
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	EUR	264 660,406	111,94



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

SICAV EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

12 boulevard de Pesaro - CS10002 - 92024 Nanterre Cedex

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 28 mars 2024

À l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif EPARGNE ETHIQUE ACTIONS constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 28 mars 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} avril 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SICAV

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juillet 2024

KPMG S.A.

Nicolas Duval-Arnould
Associé

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

COMPTES ANNUELS

28/03/2024

BILAN ACTIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	29 778 830,89	23 988 799,79
Actions et valeurs assimilées	29 741 132,05	23 909 150,41
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	29 741 132,05	23 909 150,41
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances négociables	0,00	0,00
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	37 698,84	79 649,38
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	37 698,84	79 649,38
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays	0,00	0,00
Etats membres de l'UE		
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	48 308,23	0,00
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	48 308,23	0,00
COMPTES FINANCIERS	3 807,36	21 237,49
Liquidités	3 807,36	21 237,49
TOTAL DE L'ACTIF	29 830 946,48	24 010 037,28

BILAN PASSIF AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	28 356 193,32	25 157 108,32
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	4,48	34,80
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	996 693,71	-1 426 047,00
Résultat de l'exercice (a,b)	344 846,73	249 213,63
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	29 697 738,24	23 980 309,75
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	0,00	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00
DETTES	133 208,24	29 727,53
Opérations de change à terme de devises	0,00	0,00
Autres	133 208,24	29 727,53
COMPTES FINANCIERS	0,00	0,00
Concours bancaires courants	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	29 830 946,48	24 010 037,28

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00	0,00
Autres engagements	0,00	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	192,83	0,45
Produits sur actions et valeurs assimilées	710 615,62	644 573,80
Produits sur obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur titres de créances	0,00	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	710 808,45	644 574,25
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Charges sur dettes financières	1 530,70	1 322,13
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	1 530,70	1 322,13
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	709 277,75	643 252,12
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	389 083,43	347 110,85
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	320 194,32	296 141,27
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	24 652,41	-46 927,64
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	344 846,73	249 213,63

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;

TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion sont calculés à chaque valorisation sur l'actif net.

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion sont intégralement versés à la société de gestion qui prend en charge l'ensemble des frais de fonctionnement des OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction.

Le taux appliqué sur la base de l'actif net est de 1,50 % TTC sur la part C et D

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus. Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Action(s)	Affectation du résultat net	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	Capitalisation	Capitalisation
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	Distribution	Capitalisation et/ou Distribution, par décision de la SICAV

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/03/2024 EN EUR

	28/03/2024	31/03/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	23 980 309,75	27 243 892,58
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	11 075 901,64	5 514 280,70
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-9 577 039,07	-10 909 900,57
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 318 769,14	949 331,79
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 172 199,60	-2 487 987,34
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00	0,00
Frais de transactions	-86 959,51	-66 080,78
Différences de change	0,14	0,40
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	2 839 296,85	3 441 084,21
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>6 557 021,94</i>	<i>3 717 725,09</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>-3 717 725,09</i>	<i>-276 640,88</i>
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00	0,00
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-535,42	-452,51
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	320 194,32	296 141,27
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	29 697 738,24	23 980 309,75

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	0,00	0,00
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	0,00	0,00
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00	0,00
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 807,36	0,01
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	3 807,36	0,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 USD		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	22,01	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/03/2024
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	48 308,23
TOTAL DES CRÉANCES		48 308,23
DETTES		
	Achats à règlement différé	99 505,27
	Frais de gestion fixe	33 702,97
TOTAL DES DETTES		133 208,24
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-84 900,01

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En action	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Actions souscrites durant l'exercice	112 921,938	11 059 906,34
Actions rachetées durant l'exercice	-97 256,860	-9 498 606,66
Solde net des souscriptions/rachats	15 665,078	1 561 299,68
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	264 660,406	
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Actions souscrites durant l'exercice	466,090	15 995,30
Actions rachetées durant l'exercice	-2 381,876	-78 432,41
Solde net des souscriptions/rachats	-1 915,786	-62 437,11
Nombre d'actions en circulation à la fin de l'exercice	1 857,068	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/03/2024
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	388 230,29
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	853,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/03/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/03/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/03/2024
Actions			0,00
Obligations			0,00
TCN			0,00
OPC			37 698,84
	FR0011048537	EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	37 698,84
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			37 698,84

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	4,48	34,80
Résultat	344 846,73	249 213,63
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	344 851,21	249 248,43

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	344 019,89	247 918,65
Total	344 019,89	247 918,65

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	817,11	1 320,50
Report à nouveau de l'exercice	14,21	9,28
Capitalisation	0,00	0,00
Total	831,32	1 329,78
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 857,068	3 772,854
Distribution unitaire	0,44	0,35
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	128,06	346,73

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/03/2024	31/03/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	996 693,71	-1 426 047,00
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	996 693,71	-1 426 047,00

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	994 315,49	-1 418 662,69
Total	994 315,49	-1 418 662,69

	28/03/2024	31/03/2023
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D		
Affectation		
Distribution	2 377,05	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	1,17	0,00
Capitalisation	0,00	-7 384,31
Total	2 378,22	-7 384,31
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	1 857,068	3 772,854
Distribution unitaire	1,28	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	31/03/2020	31/03/2021	31/03/2022	31/03/2023	28/03/2024
Actif net Global en EUR	21 580 945,22	31 264 339,55	27 243 892,58	23 980 309,75	29 697 738,24
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C en EUR					
Actif net	21 515 302,56	31 175 372,35	27 142 278,23	23 856 299,74	29 627 244,56
Nombre de titres	358 614,402	357 246,013	312 358,131	248 995,328	264 660,406
Valeur liquidative unitaire	59,99	87,26	86,89	95,81	111,94
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,58	0,86	15,88	-5,69	3,75
Capitalisation unitaire sur résultat	0,59	0,37	0,35	0,99	1,29
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D en EUR					
Actif net	65 642,66	88 967,20	101 614,35	124 010,01	70 493,68
Nombre de titres	3 136,790	2 947,400	3 394,256	3 772,854	1 857,068
Valeur liquidative unitaire	20,92	30,18	29,93	32,86	37,95
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1,28
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,19	0,30	5,48	-1,95	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,21	0,13	0,12	0,35	0,44
Crédit d'impôt unitaire	0,079	0,036	0,06	0,00	0,00 (*)

(*) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution, conformément aux dispositions fiscales en vigueur.

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Actions et valeurs assimilées				
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
BMW BAYERISCHE MOTOREN WERKE	EUR	10 064	1 076 445,44	3,63
COVESTRO AG	EUR	3 512	177 988,16	0,60
DEUTSCHE BOERSE AG	EUR	3 687	699 239,55	2,35
DEUTSCHE POST AG NAMEN	EUR	12 917	515 582,06	1,73
E.ON AG NOM.	EUR	28 511	367 364,24	1,24
HANNOVER RUECKVERSICHERUNGS NAMEN	EUR	4 327	1 097 759,90	3,69
HUGO BOSS NOM.	EUR	1 230	67 182,60	0,23
INFINEON TECHNOLOGIES	EUR	8 872	279 601,08	0,94
MTU AERO ENGINES HOLDINGS AG	EUR	1 398	328 809,60	1,11
SAP SE	EUR	7 774	1 402 896,04	4,72
SIEMENS AG-REG	EUR	7 521	1 330 916,16	4,48
SYMRISE AG	EUR	3 734	414 287,30	1,40
TOTAL ALLEMAGNE			7 758 072,13	26,12
AUTRICHE				
VERBUND	EUR	934	63 278,50	0,21
TOTAL AUTRICHE			63 278,50	0,21
BELGIQUE				
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	2 986	341 598,40	1,15
TOTAL BELGIQUE			341 598,40	1,15
ESPAGNE				
AENA SME SA	EUR	3 517	641 676,65	2,16
BANCO DE BILBAO VIZCAYA S.A.	EUR	79 851	881 555,04	2,97
IBERDROLA SA	EUR	71 915	826 662,93	2,78
TELEFONICA SA	EUR	29 303	119 819,97	0,41
TOTAL ESPAGNE			2 469 714,59	8,32
FINLANDE				
NOKIA (AB) OYJ	EUR	88 836	292 359,28	0,99
NORDEA BANK ABP	EUR	80 783	845 798,01	2,84
SAMPO PLC	EUR	9 188	363 063,82	1,22
TOTAL FINLANDE			1 501 221,11	5,05
FRANCE				
AXA	EUR	22 515	783 859,73	2,64
BNP PARIBAS	EUR	12 973	854 401,78	2,87
BUREAU VERITAS SA	EUR	11 993	339 162,04	1,14
ESSILORLUXOTTICA	EUR	1 687	353 763,90	1,19
HERMES INTERNATIONAL	EUR	646	1 528 436,00	5,15
IPSEN	EUR	2 499	275 639,70	0,93
KERING	EUR	949	347 666,15	1,17
L'OREAL	EUR	2 835	1 243 572,75	4,19
LVMH (LOUIS VUITTON - MOET HENNESSY)	EUR	1 640	1 367 268,00	4,60
SAFRAN SA	EUR	6 020	1 264 501,00	4,26
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	5 520	1 157 268,00	3,90
SODEXO / EX SODEXHO ALLIANCE	EUR	7 684	610 724,32	2,06
TOTAL FRANCE			10 126 263,37	34,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ITALIE				
ASSICURAZIONI GENERALI	EUR	26 045	611 015,70	2,05
INTESA SANPAOLO	EUR	130 423	438 612,55	1,48
MONCLER SPA	EUR	3 803	263 091,54	0,89
UNICREDIT SPA	EUR	22 283	783 804,53	2,64
TOTAL ITALIE			2 096 524,32	7,06
LUXEMBOURG				
TENARIS SA ORD REG	EUR	53 717	983 826,86	3,31
TOTAL LUXEMBOURG			983 826,86	3,31
PAYS-BAS				
AKZO NOBEL	EUR	5 877	406 570,86	1,37
ASM INTERNATIONAL NV	EUR	1 100	622 490,00	2,09
ASML HOLDING NV	EUR	1 577	1 406 999,40	4,74
ING GROEP NV	EUR	48 098	733 302,11	2,47
WOLTERS KLUWER	EUR	4 650	675 180,00	2,28
TOTAL PAYS-BAS			3 844 542,37	12,95
SUISSE				
DSM-FIRMENICH AG	EUR	5 276	556 090,40	1,88
TOTAL SUISSE			556 090,40	1,88
TOTAL Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			29 741 132,05	100,15
TOTAL Actions et valeurs assimilées			29 741 132,05	100,15
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
EPARGNE ETHIQUE MONETAIRE I	EUR	36	37 698,84	0,12
TOTAL FRANCE			37 698,84	0,12
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			37 698,84	0,12
TOTAL Organismes de placement collectif			37 698,84	0,12
Créances			48 308,23	0,17
Dettes			-133 208,24	-0,45
Comptes financiers			3 807,36	0,01
Actif net			29 697 738,24	100,00

Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS D	EUR	1 857,068	37,95
Action EPARGNE ETHIQUE ACTIONS C	EUR	264 660,406	111,94

EPARGNE ETHIQUE ACTIONS

Société d'Investissement à Capital Variable
12 boulevard Pesaro – 92024 Nanterre
429 498 488 RCS NANTERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 31 JUILLET 2024

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu lecture des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes :

- approuve les comptes de l'exercice clos le 28 mars 2024 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports,
- constate que l'actif net s'élève au 28 mars 2024 à 29 697 738,24 euros divisé en 264 660,406 actions « C » et 1 857,068 actions « D ».

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes, en application de l'article L. 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale constate que les sommes distribuables afférentes au résultat net à affecter au titre de l'exercice clos le 28 mars 2024 s'élèvent à 344 851,21 euros. L'assemblée générale décide de donner à ces sommes distribuables l'affectation suivante :

- capitalisation de la part des sommes distribuables afférentes au résultat net attachée aux actions « C », soit 344 019,89 euros ;
- distribution de la quote-part des sommes distribuables afférentes au résultat net attachée aux actions « D », soit 817,11 euros ;
- inscription au crédit du compte « Report à nouveau » d'une quote-part des sommes distribuables afférentes au résultat net attachée aux actions « D », soit 14,21 euros.

L'assemblée générale fixe la date de mise en paiement de ces sommes distribuables au 26 août 2024.

L'assemblée générale constate que les sommes distribuables afférentes aux moins-values nettes à affecter au titre de l'exercice clos le 28 mars 2024 s'élèvent à 996 693,71 euros. L'assemblée générale décide de les capitaliser.

Conformément à l'article L.243 bis du CGI, il est rappelé qu'au cours des trois exercices précédents, l'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat net a été la suivante :

Exercice	Actions	Résultat Net Montant unitaire (en €)
2021	Action D	0,13
2022	Action D	0,35
2023	Action D	0,44

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice clos au 28 mars 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour extrait certifié conforme
Paris, le 08 août 2024



François LETT, Directeur Général